

COMMUNIQUE DE PRESSE du 08/02/2017 des ASSOCIATIONS DE RIVERAIN
concernant les NUISANCES SONORES LGV PARIS RENNES depuis sa mise en service
02/07/2018

1 Regroupement de toutes les associations de la Sarthe dans le **CRI 72** (Collectif de Représentation des Intérêts de riverains de la ligne LGV Paris-Rennes) en coopération avec les **CRI 53** et **CRI 35**.



Cette association collégiale de riverains regroupe près de 400 adhérents. Elle dispose de 24 référents : un pour chacune des 24 communes impactées

2 Envoi d'un troisième courrier à **Mr Guillaume Pepy (PJ1)** Président du directoire de SNCF et PDG de SNCF mobilité (n'ayant eu ni réponse à notre courrier du 24/10/2017 ni 28/11/2017) mais aussi **Mr Patrick Jeantet (PJ2)** à qui nous demandons de réponses concrètes et urgentes en considérant que **l'entrevue avec Mr Leuwers**, directeur du projet LGV Bretagne Pays de Loire **le 20/02/2018 sera décisive pour la suite à donner à notre mouvement**

3 –Réalité de solutions existantes et effectives contre la pollution sonore ferroviaire en Europe et en Allemagne * : en particulier (PJ 3) la directive du parlement européen : « la pollution sonore ferroviaire comment y remédier 2012 ».

La France n'a pas tenu compte de ces directives contrairement à l'Allemagne : **la France vient d'être sommée par la UE de se mettre aux normes pour la pollution sonore et ferroviaire** en particulier (PJ4 les échos - Le Monde 12/2017)

4 - Menace réelle de mouvements incontrôlés des riverains d'autant plus qu'une inefficace, inutile et coûteuse campagne de mesures ** vient retarder les discussions.

Nous sommes organisés, nous sommes déterminés, nous sommes nombreux, notre santé est en danger, les pics d'émergence de bruit et de vibrations sont insupportables, les

indemnisations n'enlèveront pas le bruit, **notre tranquillité aura un coût ! Notre cause est juste et elle sera entendue !**

En l'absence de réponses satisfaisantes après l'entrevue avec M Leuwers le 20/02/2018 qui aura lieu avec les représentants des **3 CRIS 72 53 et 35** ensemble avec l'Association des maires des communes impactées, sur **un calendrier de mesures concrètes** d'amélioration des conditions de vie de riverains, **des manifestations itératives seront sûrement organisées près des voies**

* les trains roulent moins vite dans les zones à forte densité de population (en Allemagne pas plus de 250 kms/h) , les protections antibruits sont adaptées , les pantographes et les roues sont carénées ,des dispositifs antivibratoires peuvent être posés le long des rails.

** Eiffage a mandaté une entreprise d'état pour faire des mesures de moyennes de bruit le long des voies **qui n'intéressent que ceux qui** les ont diligentées ... tout ça pour qu'Eiffage obtienne un satisfecit pour le bon travail effectué sur une réglementation obsolète datant de 1999 !!!